N° 421 — CINQ CENTIMES — Lundi 20 Janvier 1890

RÉDACTION & ADMINISTRATION :
ROUBAIX, rue du Vieil-Abreuvoir, N° 42
TOURCOING, rue Verte, 56

PRIX DES ABONNEMENTS
ROUBAIX-TOURCOING
3 mois, 4 fr. 50. — Un an, 18 fr.
NORD et départements limitrophes
3 mois, 6 fr. — Un an, 24 fr.

L'abonnemen continue sauf avis contraire.

L'AVENIR DE ROUBAIX-TOURCOING

Journal Républicain quotidien

PRIX DES ANNONCES :
ANNONCES ..... 0 fr. 25 la ligne
RECLAMES ..... 0 fr. 50 —
FAITS DIVERS ..... 0 fr. 75 —
LOCALES ..... 1 fr. 00 —

Les annonces sont reçues à ROUBAIX-TOURCOING aux *Bureaux du Journal*, 4 Lille, 51, rue Nationale, à PARIS, à l'*Agence Audbourg*, place de la Bourse, 10, et à BRUXELLES (Belgique), rue de la *BELGIQUE* et à *HOLLANDE*, à la Société anonyme de publicité générale, 104, boulevard Anspach et 8, rue des Teinturiers.

TÉLÉPHONE

BOURSE DU BOULEVARD

3 0/0 Français.	87	52	Ext. d'Esp. 40/0	71	78
4 1/2 0/0 Franc.	—	—	Rio-Tinto.....	415	—
Egypte 6 0/0...	470	—	Panama.....	—	—
5 0/0 Italien...	93	37	Russe.....	93	1/2
5 0/0 Turc.....	17	85	Alpines.....	201	25
Chemins Turcs —	—	—	Suez	—	—
6 0/0 Hongr. or.	—	—	Tharsis.....	116	25
Chemin Otom.	—	—	Tendance calme.		

UN GROUPE

On lit dans le *Progrès du Nord* :

On ne fait pas toujours ce que l'on veut à la Chambre, et on y fait souvent ce qu'on ne veut pas, voici ce qu'écrivait ici même notre ami Maxime Lecomte dans un article qui n'est certainement pas oublié des lecteurs du *Progrès du Nord*, c'est à peu près ce que M. Werquin a répété à la réunion, de Moulins-Lille, et cependant depuis trois mois la majorité n'a d'autre indication, d'autre guide que ceux qu'elle trouve dans sa propre conscience, dans le sentiment du bien public, dans le respect des programmes acceptés et des vœux populaires.

Si, dans ces conditions exceptionnellement favorables, alors que des influences considérables comme celles de MM. Jules Ferry, Goblet et Floquet sont écartées de l'assemblée, que M. Clémenceau est condamné, ou peu s'en faut, au silence, les députés ne disposent pas absolument de leur libre arbitre, s'ils sont obligés de tenir compte de toutes les exigences de la vie politique d'une grande nation, s'ils sont également obligés d'équilibrer sagement les intérêts du pays afin de ne point sacrifier à leurs propres passions des minorités respectables et souvent considérables, afin de laisser à chacun le droit de vivre et de se développer, on peut se demander ce qu'il adviendrait de leur indépendance si l'on renouait la tradition des groupes et des divisions qui ont donné des résultats si incohérents pendant la dernière période législative.

C'est cependant ce que propose, avec les meilleures intentions du monde, un excellent républicain, un député radical qui a touché d'assez près au ministère pour connaître les ménagements nécessaires du pouvoir. C'est l'honorable M. Leydet qui remet sur le tapis la question des groupes en annonçant qu'il a l'intention de réunir autour de lui tous ceux de ses collègues qui sont vraiment « réformistes. »

Nous ne rechercherons pas si M. Leydet a bien qualité pour prendre une semblable attitude et si son autorité personnelle le désigne plus particulièrement que tout autre pour prendre une initiative aussi grave.

Admettons cela, admettons aussi que M. Leydet soit capable de jouer dans la Chambre le rôle de M. Goblet ou de M. Clémenceau, trois questions n'en restent pas moins à résoudre :

1° Est-il nécessaire de former dans la Chambre un groupe « réformiste » ;

2° Qu'est-ce qui distinguera *a priori* le député réformiste, ou réformateur, comme on voudra, de celui qui ne l'est pas ;

3° En fondant leur groupe, M. Leydet et ses amis, n'aboutiront-ils pas à des conséquences tout à fait opposées à celles qu'ils recherchent.

Sur le premier point pas de doute, inviter la gauche à se scinder quand elle est parfaitement homogène, quand elle a donné des preuves de son esprit de cohésion dans des circonstances aussi graves que celles du vote des fonds secrets et de la validation de l'élection de Montmartre c'est courir au devant d'une accusation méritée d'agitation sans motif et de division.

Si dans un jour que nous ne voulons pas prévoir cette division devient inévitable nous désirerions dans l'intérêt du parti radical, que ce ne soit pas lui qui en assume la responsabilité. On lui reproche déjà dans le passé, l'aveugle confiance témoignée aux débuts du général Boulanger, pour l'avenir même de la République il est inutile de joindre de nouvelles fautes à celle-là, ses effets ont été assez redoutables pour que les radicaux soient désormais engagés à être circonspects dans leurs manœuvres.

Au surplus s'ils veulent être édifiés sur la portée de cette scission, ils n'ont qu'à consulter les journaux réactionnaires, ils verront avec quelle joie la proposition Leydet a été accueillie. La satisfaction de nos éternels ennemis est un symptôme qui ne trompe guère, quand ils sont contents nous pouvons nous défier, c'est que nous nous préparons à commettre une faute.

Maintenant où commence « le réformiste » et où finit-il, qui sera admis dans le groupe Leydet et qui en sera exclus ?

Si nous nous en rapportons à notre députation du Nord, sans parler de M. Pierre Legrand qui a fait partie du ministère Floquet, le programme de M. Werquin n'est pas sensiblement différent de celui de M. Hiroux, de M. Sirotou de M. Dubois. Leur attitude à la Chambre a été à peu près la même, ils ont voté ensemble contre l'urgence de la Révision et pour la validation de l'élection Joffrin. M. Werquin qui se ferait probablement inscrire au groupe Leydet serait-il considéré comme « réformiste », alors que MM. Pierre Legrand, Sirot, Hiroux, Dubois et les six autres députés qui resteraient fidèles à l'union de la majorité et à la concorde des républicains seraient conspués comme « non-réformistes ».

Ce serait une plaisanterie dont il nous serait trop facile de faire justice.

En réalité, pour le moment, personne ne peut se vanter d'être ou de ne pas être ceci ou cela, dans six mois, les partis se seront sans doute classés, alors nous verrons vers quelle orientation nos amis peuvent se diriger. En attendant, il suffit de faire de la besogne utile à la République et à la démocratie, et pour cela un nouveau groupe ne paraît pas indispensable, à défaut de l'initiative gouvernementale, l'initiative parlementaire subsistant avec toutes ses prérogatives.

Enfin où nous conduirait le groupe Leydet ? Ce qu'il veut, nous le savons d'avance, c'est imprimer à l'expédition des affaires une marche plus rapide et plus radicale. Cette intention est excellente, mais est-il nécessaire pour cela de diviser la majorité, de créer des nouvelles coteries, de ressusciter les petites sociétés d'admiration mutuelle, et il faut bien le dire aussi, de services mutuels.

Nous savons, à peu de choses près, ce que donnera l'union républicaine, nous sommes certains qu'elle servira la République en constituant un fort parti de gouvernement, en lui donnant une stabilité ministérielle réclamée, qu'on ne s'y trompe pas, par la France entière.

On se doute un peu de ce que produirait la division et si on l'ignorait il suffirait de consulter l'histoire de ces quatre dernières années, elle est instructive et bien faite pour nous donner de légitimes appréhensions.

Aussi restons-nous fidèles au principe de l'union de tous les républicains, c'est une nécessité inéluctable des conditions dans lesquelles les institutions républicaines se développent à cette heure critique de notre évolution politique, nous sommes convaincus qu'avec elle, la France peut prospérer, donner à l'esprit de progrès son développement rationnel et nous espérons que la Chambre le démontrera bientôt.

Th. BERGÈS.

LE COMITÉ BOULANGISTE

La réunion et l'ordre du jour. — L'élection de Lorient

Depuis plusieurs jours, on parlait beaucoup d'une réunion « très importante » que les boulangistes devaient tenir. Cette réunion a eu lieu hier soir, chez M. Le Sonne, député de Paris.

Plusieurs questions devaient y être examinées ; mais l'élection de Lorient a absorbé toute la séance si nous en jugeons par l'ordre du jour suivant qui a été voté.

Le comité républicain national, considérant qu'il ne saurait accepter de compromission avec les opportunistes et qu'il ne saurait non plus donner son patronage à un candidat qui n'accepte pas la République nationale.

Envoie à M. Soulié l'expression de sa cordiale sympathie, lui conseillant de se désister purement et simplement de sa candidature et passe à l'ordre du jour.

Il ne reste donc plus en présence que deux candidats au siège de M. Dillon : MM. Guieysse, républicain, et de Pluvié, réactionnaire.

La démission de M. Martineau

Paris, 18 janvier. — M. Martineau, député boulangiste, vient d'adresser sa démission de membre du comité national.

M. Martineau avait proposé, hier, à la séance du comité, un ordre du jour, disant qu'il fallait avant tout assurer à Lorient le succès du principe républicain, invitant M. Soulié à se retirer, et engageant les électeurs à reporter leurs voix sur M. Guyesse, républicain.

Cet ordre du jour n'ayant pas été adopté, M. Martineau se retire.

« J'estime, déclare M. Martineau dans les couloirs, qu'il m'était impossible de marcher d'accord avec les adversaires de la République.

Mon cher Lenglé,

Le comité républicain national a décidé hier de rester neutre dans l'élection de Lorient.

En bon français, c'est prendre parti pour M. le comte de Pluvié.

Or, l'estime que cette politique ne peut servir les intérêts de notre parti et qu'en tout cas, elle dessert ceux de la République.

Je l'ai combattue avec vous, nous avons été vaincus à une trop grosse majorité pour qu'il subsiste aucun espoir de faire triompher mon idée au comité.

C'est aux électeurs à relever le drapeau de l'opposition républicaine.

Je vous prie de recevoir et de transmettre ma démission de membre du comité.

Recevez, etc.

(Signé) A. MARTINEAU.

NOS DÉPÊCHES

Service spécial télégraphique et téléphonique de l'Avenir de Roubaix-Tourcoing.

Conseil des Ministres

Paris, 18 janvier. — Les ministres se sont réunis en conseil, ce matin, à l'Elysée, sous la présidence de M. Carnot.

Les ministres ont complètement abandonné l'idée de la création d'un sous-secrétariat d'Etat des postes et télégraphes.

Le Conseil a autorisé M. Fallières à déposer un projet de reconstruction de l'Opéra-Comique sur l'emplacement de l'ancien théâtre.

Les dépenses s'élèveront à 3,480,000 fr.

Le Conseil a également autorisé M. Barbey, ministre de la marine, à déposer un projet de loi portant création d'une Ecole du service de santé de la marine près des Facultés de l'Etat.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 18 janvier 1890

AVANT LA SÉANCE

Notre correspondant parlementaire nous télégraphie à la date du 18 janvier.

La Conversion du 4 1/2

M. Peytral avait l'intention d'adresser une question au ministre des finances concernant la conversion facultative du 4 1/2 en 3 0/0.

M. Rouvier l'a prié de ne pas donner suite à cette idée, attendu que la question serait absolument inopportune.

L'élection de Toulouse

Le deuxième bureau vient de nommer sur l'élection de M. Calvinhac dans la 2e circonscription de Toulouse. Il s'est prononcé, à l'unanimité moins quatre voix, pour l'annulation des opérations électorales et pour le renvoi du dossier au ministre de la justice.

Le dégrèvement de l'impôt

Le ministre des finances déposera mardi prochain, au bureau de la Chambre, le projet de loi sur le dégrèvement de l'impôt foncier.

LA SÉANCE

La séance est ouverte à trois heures, sous la vice-présidence de M. de MARY.

Presque tous les députés sont présents.

Condoléances à M. Floquet

M. le Président. — J'ai été chargé par M. le président Floquet d'exprimer ses regrets de ne pouvoir se rendre à la présente séance, et ses remerciements pour la part que prennent les membres du bureau, pour l'honneur que la Chambre leur a fait en les confirmant dans les fonctions dont ils avaient été investis au début de la législature.

Je me serai auprès de M. Floquet l'interprète des respectueuses sympathies de toute la Chambre, à l'occasion du double deuil qui vient de frapper sa famille. (Très bien, très bien.)

Le règlement du budget de 1888

M. Rouvier, ministre des finances. — J'ai l'honneur de déposer le projet de loi portant règlement définitif du budget de 1888.

Je ferai remarquer que c'est la première fois que le projet de loi est déposé à une date aussi rapprochée de l'exercice qu'il concerne.

Je puis ajouter que le budget de 1888 se solde par un excédent de 47 millions. (Exclamations ironiques à droite. — Applaudissements répétés à gauche.)

Cet ordre du jour n'ayant pas été adopté, M. Martineau se retire.

« Jetime, déclare M. Martineau dans les couloirs, qu'il m'était impossible de marcher d'accord avec les adversaires de la République.

Mon cher Lenglé,

Le comité républicain national a décidé hier de rester neutre dans l'élection de Lorient.

En bon français, c'est prendre parti pour M. le comte de Pluvié.

Or, l'estime que cette politique ne peut servir les intérêts de notre parti et qu'en tout cas, elle dessert ceux de la République.

Je l'ai combattue avec vous, nous avons été vaincus à une trop grosse majorité pour qu'il subsiste aucun espoir de faire triompher mon idée au comité.

C'est aux électeurs à relever le drapeau de l'opposition républicaine.

Je vous prie de recevoir et de transmettre ma démission de membre du comité.

Recevez, etc.

(Signé) A. MARTINEAU.

Projets divers

M. Barbey, ministre de la marine, dépose un projet de loi portant la création d'une école de santé de la marine.

M. de Freycinet, ministre de la guerre, dépose un projet de loi portant modification de la loi sur le service de l'état-major.

Le Couchage des Troupes

Interpellation de M. de Montfort

M. le vicomte de Montfort. — Je demande à interpeller le ministre de la guerre sur la question intérêts de notre parti et qu'en tout cas, elle dessert ceux de la République.

M. le Ministre de la guerre. — J'accepte la discussion immédiate sur l'interpellation.

M. de Montfort. — Je demande l'ajournement à un des premiers jours de la session.

Voix à gauche — Non ! non ! tout de suite ou à un mois !

M. de Montfort. — Si je demande l'ajournement. (Bruit sur un grand nombre de bancs).

M. de Montfort. — J'accepte la discussion immédiate.

La question du couchage des troupes est très importante car elle intéresse l'hygiène de nos soldats

En dehors des hommes de la réserve et de la territoriale, il y a un certain nombre d'hommes de l'armée active, pourtant astreints à des exercices très fatigants, qui n'ont pour le couchage que les fournitures auxiliaires, c'est-à-dire un sac à paille et une couverture.

Il s'agit d'une question d'argent, mais avec la nouvelle loi militaire...

Voix à gauche. — Ah ! voilà où le bât blesse.

M. de Montfort. — En modifiant la loi militaire, il fallait s'attendre à ce surcroit de charge. (Très bien ! à droite).

C'est très bien d'appeler tout le monde sous les drapeaux, mais encore faut-il être en mesure de faire face aux dépenses que cette situation exige.

Réponse de M. de Freycinet

M. de Freycinet, ministre de la guerre. — Je ne regrette pas que l'honorable vicomte de Montfort ait appelé l'attention de la Chambre sur cette grave question d'hygiène.

De tout temps, il y a eu insuffisance sur le nombre des effets de couchage de l'armée.

Depuis 1888, je me préoccupe de porter remède à cette situation : en 1888 j'ai augmenté le nombre de ces effets de couchage de 12,000 ; en 1889, il y a eu une augmentation analogue.

Une demande de crédit extraordinaire a été votée dans les derniers jours de décembre dernier et une demande de crédit nouvelle va être déposée sur le bureau de la Chambre pour que le nombre des chaînes soit égal à l'effectif maximum.

M. Déroulède. — Comme le général Boulanger (Explosion de rires à gauche. — Applaudissements sur les bancs boulangistes).

M. de Freycinet. — Je suis persuadé que ce crédit sera voté sans difficulté (Très bien).

Le gouvernement de la République a fait pour l'armée des efforts considérables ; il a augmenté l'effectif de cent mille hommes, parce qu'il a à cœur d'assurer sur des bases solides la défense du pays.

En ce moment on travaille à une œuvre d'hygiène qui a pour but de diminuer l'insalubrité des casernes et j'espère arriver à faire disparaître les ravages de la fièvre typhoïde.

Je déposerai bientôt une nouvelle demande de crédits à ce sujet (Applaudissements à gauche).

Incident

M. Le Provost de Launay. — Je remercie M. le ministre de la guerre d'avoir pris à cœur à changer les dispositions de la majorité.

Lorsque M. de Montfort a déposé sa demande d'interpellation, il a été accueilli avec peu de courtoisie (Protestations à gauche).

M. Clémenceau. — Vous vous trompez, nous avons au contraire demandé la discussion immédiate.

M. Le Provost de Launay. — A Rouen, à la caserne Pélissier, on a mis 24 hommes par terre.

Une inspection a été ordonnée et alors on a fait apporter dans cette caserne des lits pris à la caserne voisine et dont les hommes, à leur tour, ont dû coucher par terre.

M. de Freycinet. — Le fait est absolument inexact (Très bien ! à gauche).

M. Le Provost de Launay. — Un journal militaire approuvé que la situation s'est améliorée, parce qu'on a donné un grand nombre de permissionnaires ; ce qui est certain, c'est qu'on tiers des hommes ont passé l'hiver par terre.

Un pareil état de choses ne peut durer.

A un moment donné on a laissé les soldats pendant trois mois sans leur changer leur linge.

M. de Freycinet. — Voulez-vous, mon honorable collègue, me dire à quelle époque ces tristes faits se sont passés.

M. le Provost de Launay. — Je ne sais pas exactement.

M. de Freycinet. — Je puis vous renseigner. C'était en 1886. (Applaudissements à gauche).

Une voix à gauche. — Sous le général Boulanger (Rires à gauche).

MM. Déroulède et Millevoye se démènent et poussent des cris furieux.

M. le Provost de Launay déclare que tous les ministres qui se sont succédé, ont dit qu'ils remédieraient à ces défectuosités et ils ne le font jamais.

M. Delpech. — Vous n'auriez jamais vu se produire l'interpellation que nous venons d'entendre, si vous aviez voté les exceptions de la loi militaire. (Applaudissements à gauche).

Cette discussion prouve une fois de plus la nécessité du service obligatoire.

De pareilles réclamations ne se seraient jamais produites, lorsque tout le monde n'était pas soldat. On avait moins de souci pour les enfants du peuple. (Applaudissements répétés à gauche).

M. de Montfort. — J'insiste sur la gravité de la situation actuelle, au point de vue de l'hygiène de l'armée française.

Des résultats considérables ont déjà été obtenus par le précédent ministère.

Le chiffre de la mortalité, en 1887, est le plus bas qui a jamais été obtenu.

Mais la fièvre typhoïde a encore pour causes fréquentes le surmenage des hommes et la défectuosité du couchage.

A quel moment les mesures annoncées produiront-elles leur effet ?

M. le ministre de la guerre. — La Chambre va être saisie d'une demande de crédit suffisant pour que le nombre des hommes couchés soit égal à l'effectif.

M. de la Rochefoucauld. — Nous voterons toujours les crédits pour l'armée. (Applaudissements).

M. le ministre de la guerre. — Mais je ne puis savoir encore au juste quel temps il faudra pour réaliser l'amélioration ; aussitôt les crédits votés, les livraisons d'effets de couchage commenceront et elles seront échelonnées sur l'année. (Très bien, très bien.)

MM. Déroulède et de Montfort montent à la tribune.

M. de Mahy. — La discussion est close, vous n'avez pas la parole. (Protestations à droite. Très bien ! Très bien ! à gauche).

L'incident est clos.

L'Ordre du jour pur et simple

M. de Montfort. — Je demande à présenter un ordre du jour motivé.

M. le Président. — Vous auriez dû le présenter plus tôt. Quatre ordres du jour sont présentés.

M. le Président donne lecture de l'ordre du jour de M. de Montfort invitant le gouvernement à prendre des mesures pour assurer complètement le couchage des troupes.

L'ordre du jour de M. Déroulède reproduit ses déclarations à la tribune.

L'ordre du jour de M. Rivet est ainsi conçu :

La Chambre, confiante dans les déclarations de M. le Ministre de la guerre, passe à l'ordre du jour.

M. de Freycinet. — Je repousse les deux premiers : Je ne peux accepter que celui de M. Rivet.

L'ordre du jour de M. Rivet est mis aux voix.

A la majorité de 339 voix contre 121, la Chambre accorde la priorité à l'ordre du jour de M. Rivet.

M. Duguê de la Fauconnerie. — Je voterai pour cet ordre du jour parce que je ne sais pas de ceux qui n'ont pas confiance dans les intentions et les déclarations de M. le ministre de la guerre.

M. de Montfort. — Mes amis et moi nous avons confiance dans les intentions et les déclarations de M. le ministre de la guerre ; je retire mon ordre du jour et je me rallie à celui de M. Rivet. (Très bien ! Très bien).

M. Déroulède. — Je voterai contre l'ordre du jour, parce que si j'ai confiance dans les déclarations de M. le ministre de la guerre, je n'ai aucune confiance dans les rouages parlementaires, au moyen desquels on va enterrer la question. (Applaudissements à droite. Rires à gauche).

A la majorité de 311 voix contre 27 sur 455 votants, l'ordre du jour de M. Rivet est adopté. (Applaudissements).

Fixation de l'ordre du jour

M. le Président invite la Chambre à régler l'ordre du jour de la prochaine séance. Il rappelle que dans la dernière session deux interpellations ont été renvoyées à un mois : l'une de ces interpellations a pour auteur M. Lachèze et l'autre M. Chiché. Les délais étant expirés, il convient d'inscrire ces interpellations à l'ordre du jour.

M. Thévenet demande l'inscription de ces interpellations à l'ordre du jour de lundi (Adopté).

La Chambre met ensuite à son ordre du jour les vérifications des élections contestées.

M. Méline demande la mise en tête de l'ordre du jour de lundi de la prise en considération des projets relatifs au régime douanier des riz et des maïs, au régime douanier des raisins secs et à la constitution des chambres consultatives d'agriculture (Adopté).

Lundi à 2 heures séance publique.

La séance est levée à 5 heures moins 1/4.

Les Élections complémentaires

Paris, 18 janvier. — C'est très probablement au dimanche 16 février que seront fixées les élections législatives pour les sièges devenus vacants à Paris et dans les départements par suite d'invalidations.

Les élections s'opéreront à sept sièges : ceux de MM. Revest, Goussot, Paulin Méry, Naquet, Laur et de Belleval, boulangistes, qui avaient été élus dans le département de la Seine et celui de M. Mullon (Corse).

On sait que les électeurs de Valognes (Manche) sont déjà convoqués pour le 26 janvier à l'effet d'élire un député par suite de l'invalidation de M. du Mesnildot.

En dehors de ces vacances résultant d'invalidation, il reste encore à la Chambre quatre sièges vacants : ceux de M. Pelletier (Seine-et-Oise), Lasserre (Tarn-et-Garonne) et Arribat (Indre-et-Loire) décédés; et celui de M. Constans (Haute-Garonne), qui a été, comme on le sait, élu sénateur.

LA DIRECTION GÉNÉRALE DES POSTES

Paris, 18 janvier. — La nomination de M. de Selves à la direction des postes et télégraphes paraîtra en même temps que celle du titulaire actuel, M. Coulon, aux fonctions de président de section au conseil d'Etat.

Mort de l'Ambassadeur Français

A ROME

Rome, 18 janvier. — M. Mariani, ambassadeur de France, auprès du Quirinal, vient de mourir.

Depuis dimanche, M. Mariani était atteint d'influenza qui dégénéra rapidement en péripneumonie. Néanmoins les médecins ne désespéraient pas de sauver le malade quand, hier, son état empira.

Les médecins constatèrent alors un commencement d'albuminurie et dès ce moment l'ambassadeur fut considéré comme perdu. Toutefois on ne croyait pas que le dénoument fatal fut si proche.

L'ambassadeur a succombé ce matin, à onze heures, à une paralysie des poumons.

Il est mort presque sans agonie et, jusqu'au dernier moment, il a conservé toute sa lucidité.

Feuilleton de l'*Avenir de Roubaix-Tourcoing* 79

LA PETITE MIONNE

TROISIEME PARTIE

LA MAIN CACHÉE

— Un très honnête homme, je le connais.

— Voilà, madame, dans quelle situation je me trouve.

— Oh ! je ne renonce pas pour cela à mon acquisition, dit Mme Joramie en se levant.

Je vais me rendre immédiatement chez M. Robinet.

— Monsieur Mollin, aurai-je le plaisir de vous voir jeudi ?

— Madame, je n'ose pas vous promettre...

— Si, si, je vous attendrai ; vous viendrez avec M. Georges Ramel.

— N'est-ce pas, monsieur ? ajouta-t-elle en se tournant vers Georges, gracieusement souriante. Je serai heureuse de vous montrer mes chefs-d'œuvre.

Georges s'inclina.

— Eh bien, est-ce convenu ?

— Oui, madame, répondit Alexis.

— Alors, je vous dis au revoir et à bientôt.

Elle salua les deux amis et sortit de l'atelier, reconduite par Georges jusque sur le palier.

— Quelle charmante femme ! dit le jeune peintre, revenant près de son ami.

— Trop charmante, peut-être, répondit Alexis.

— Il est de fait, qu'elle a des yeux et un sourire... quandelle vous regarde d'une façon on ne sait ce qu'on éprouve ; c'est comme un malaise ; on se sent troublé dans tout son être, ce sont des sensations indéfinissables.

—Mon cher, Mme Joramie est une charmeuse.

C'est vrai.

Un homme d'assez nauvais mine, vêtu d'un paletot marron d'une propreté douteuse, d'un pantalon de coutil gris, coiffé d'un chapeau de feutre mou et ayant aux pieds des bottines éculées, se promenait devant la maison, sur la partie du boulevard réservée entre les deux chaussées, ayant l'air de faire le guet en d'attendre quelqu'un.

Cet homme paraissait avoir entre cinquante et soixante ans ; mais il était difficile de dire exactement son âge.

Son corps semblait usé par la débauche et son visage sournois, sinistre, portait le stigmate de l'abus des liqueurs fortes, la flétrissure des passions mauvaises.

Quand Mme Joramie sortit de la maison, l'homme qui venait de s'arrêter en face de la porte put voir parfaitement sa figure.

Aussitôt il eut un haut-le-corps et il se jeta rapidement derrière le tronc d'un arbre du boulevard, se dissimulant de son mieux.

Mais la jeune femme ne l'avait point remarqué.

En proie à une agitation extraordinaire, l'individu tenait ses yeux étincelants braqués sur Mme Joramie.

— Elle, grommela-t-il entre ses dents, elle!... Tonnerre ! je ne m'attendais guère à une pareille rencontre... Par exemple, en voilà une chance !...

Ah! ça, d'où vient-elle donc ? De chez le peintre sans doute. C'est drôle ; ma fi, oui, c'est drôle !... Quelle élégance ! quelle toilette! Et ce magnifique attelage est à elle... Ah ! elle est riche, elle !... Et dire que je la croyais morte !

Quelle chance ! Mais ces'est pas tout, il faut que je sache où elle demeure; oui, certes, il le faut !

Pendant ce monologue, Mme Joramie avait pris place dans son coupé et le valet de pied, après avoir fermé la portière, était remonté sur le siège à côté du cocher. Les chevaux partirent au trot.

L'homme enfonça son chapeau sur ses yeux et s'élança sur les traces de la voiture, qu'il s'arrêta bientôt rue Laffitte devant l'étalage d'un marchand de tableaux.

Mme Joramie entra dans la boutique de M. Robinet.

Celui-ci reçut la visiteuse avec toutes les marques d'un profond respect et s'empressa de lui offrir un fauteuil.

— Mon cher monsieur Robinet, dit Mme Joramie, voici ce qui m'amène ; je veux vous acheter un tableau.

— Enchanté de vous servir, madame.

— Je sors à l'instant de chez M. Georges Ramel et il m'a dit que je devais m'adresser à lui, si je voulais faire une acquisition d'un de ses tableaux exposés au salon.

— Je me suis, en effet, réservé le droit absolu de vendre ces deux tableaux, madame...

— Eh bien, monsieur Robinet, vous allez me vendre ce ravissant portrait de jeune fille dans lequelle M. Georges Ramel a personnifié la candeur.

La physionomie du marchand changea subitement d'expression.

— Vous voyez un homme bien désolé, madame, dit-il.

— Pourquoi ?

— Parce que je ne puis vous être agréable, madame, ce tableau n'est plus à vendre.

— Que voulez-vous dire ?

— Que je l'ai vendu ce matin même.

— Mais, monsieur, reprit-il, il vous sera impossible d'avoir un tableau de M. Georges Ramel ; vous pouvez le lui commander dès maintenant.

— C'est ce que je ferai, monsieur Robinet. C'est égal, j'aurais voulu avoir ce portrait de jeune fille.

Sur ces mots, elle salua le marchand, sortit de la boutique et remonta dans son coupé en disant :

— A l'hôtel.

L'homme qui avait suivi la voiture au pas de course depuis le boulevard de Clichy et qui se tenait immobile sur le trottoir, de l'autre côté de la rue, entendit l'ordre de la jeune femme.

— A l'hôtel, se dit-il, où est-il cet hôtel ?

Il comprenait que le coupé allait filer rapidement et qu'il lui serait impossible de le suivre de nouveau à la course.

Il jeta un regard dans la rue. Un fiacre vide arrivait. Mais la main sur son gourdin, probablement à sec, l'homme fit la grimace.

Et c'est avec un air ahuri, hébété, qu'il vit le coupé partir comme une flèche.

Pendant un instant, il resta immobile à la même place, cherchant par quel moyen il pourrait découvrir l'adresse de la dame.

Il eut l'idée d'entrer chez le marchand de tableaux ; mais, sans doute, on le prendrait pour un intrus, quelque chose de pire peut-être, et on le flanquerait à la porte.

Ah ! si la jeune élégante, en montant dans sa voiture avait laissé tomber quelque chose, son mouchoir, par exemple! Mais non...Donc, pour l'instant, rien à tenter.

— C'est bien, murmura-t-il en se redressant brusquement et en lançant de travers un mauvais regard, je connais la livrée, je reconnaîtrai les chevaux, je coupé ; je chercherai.

VII

JE NE PEUX PAS ÊTRE VOTRE FEMME

Un quart d'heure après que la belle Mme Joramie les eut quittés, Georges et Alexis sortirent.

Place Blanche, ils se séparèrent en se disant : A ce soir.

C'était décidé : Georges allait trouver M. Ambroise Mourillon, et Alexis se rendait chez Mme Violet, la patronne de Laurence.

Le poète descendit gaîment la rue Blanche. Il était plein de joie. Il allait enfin parler à la jeune fille, car bien certainement elle ne s'attendait pas à la demande qu'il allait faire de sa main.

Pour Alexis, le mariage était chose faite; il ne prévoyait aucun empêchement. Bien que Laurence se fût toujours montrée très réservée vis-à-vis de lui, une infinité de petites choses qu'il avait remarquées ne lui laissaient aucun doute sur la nature des sentiments de la jeune fille à son égard.

Il avait, comme Georges, la certitude d'être aimé. Donc rien ne pouvait mettre obstacle à son bonheur.

Il fut pour la domestique de Mme Violet, qui le pria de vouloir bien prévenir sa maîtresse de sa visite.

Il entra dans le salon où la couturière ne tarda pas à venir le trouver.

— Madame, lui dit-il avec une émotion visible, une chose sérieuse, très sérieuse m'amène aujourd'hui chez vous.

— Mon Dieu, quel air et quel ton solennel ! fit Mme Violet ; vous m'effrayez, monsieur Mollin.

— Je n'en ai nullement l'intention, et je me hâte de vous dire que la chose dont il s'agit n'est point de nature à vous causer le moindre effroi.

— A la bonne heure, me voilà rassurée; maintenant asseyez-vous et dites-moi quelle est cette chose si sérieuse qui me procure le plaisir de vous voir aujourd'hui.

— Madame, je désire avoir en votre présence un moment d'entretien avec Mlle Laurence.

— Ah ! fit la couturière, attachant son regard scrutateur sur le visage du jeune homme.

Et pourquoi en ma présence ? demanda-t-elle.

— Vous n'êtes plus seulement la protectrice de Mlle Laurence, madame, vous êtes devenue pour elle une seconde mère ; c'est pour cela que j'attache une certaine importance à ce que vous entendiez ce que j'ai à lui dire.

— S'il en est ainsi, monsieur, j'assisterai à l'entretien. Avant, n'avez-vous rien à me dire en particulier?

— Rien, madame.

— Eh bien, je vais chercher Mlle Laurence, dit la couturière.

Mme Violet sortit du salon et reparut au bout d'un instant accompagnée de la jeune fille.

Celle-ci, évidemment prévenue de la visite, avait au front et sur les joues une adorable rougeur qui trahissait son émotion.

Alexis enveloppa de son regard plein de tendresse, et lui tendit la main en souriant :

— Ma chère Laurence, dit Mme Violet, asseyez-vous donc ici, tout près de moi, monsieur Mollin, vous, restez à votre place, nous faisant vis-à-vis.

On s'assit.

La rougeur de Laurence s'effaçait peu à peu, elle devenait inquiète.

Après être resté un moment silencieux, avant l'air de réfléchir, Alexis prit la parole.

(*A suivre*) EMILE RICHEBOURG.